

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Budget 2023 –
Décision Modificative
N°1**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée
COLLIN – Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET**

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif 2023, il est nécessaire d'ajuster certains crédits en cours d'exécution budgétaire et notamment :

-En section de fonctionnement :

- D'ajuster les crédits nécessaires pour les annulations de titres émis en 2022 et qu'il faut annuler en 2023
- D'ajuster les crédits nécessaires suite au jugement du tribunal dans l'affaire Esplanade des liberté/les étangs condamnant la ville à régler des intérêts à une société

- D'ajuster les crédits nécessaires en recettes suite au jugement du tribunal dans l'affaire Esplanade des liberté/les étangs condamnant 3 sociétés à régler des intérêts à la ville
- De modifier le résultat de fonctionnement reporté suite à la clôture du budget du transport

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ADOPTÉ la décision modificative n°1 selon le détail suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Chap/Art	Libellés	Montant	Chap/Art	Libellés	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
65 - Autres charges de gestion courante			74 - Dotations et participations		
65888	courante	39 562,00 €	002	reporté	11 282,34 €
67 - Charges spécifiques			75 - Autres produits de gestion courante		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	38 967,00 €	75888	courante	67 246,66 €
TOTAL		78 529,00 €	TOTAL		78 529,00 €

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 30

Pour : 28

Contre : 2 (MM. LEDOUX, CALT)

Abstention : 3 (Mmes CASTAGNET, ARNOLD, M. SINSOU)

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

